

11/04/2008 Interventin formation encadrement jeunesse

Rapport N° 08.103 Formation encadrement jeunesse

Intervention de Patrick ALEXANIAN

Monsieur le Président, Cher-es Collègues

Je voudrais juste intervenir pour rappeler nos positions.

Tout d'abord, nous demandons à voter ce rapport par délibération.

Pour le premier point relatif à l'aide aux jeunes pour financer leur formation d'animateurs ou de directeurs de centres de loisirs ou de vacances, nous voterons en réitérant notre demande d'une augmentation de ces bourses dont le barème stagne depuis plusieurs années à 153 euros par stage.

Nous notons également et déplorons une nouvelle fois que les crédits affectés à ce secteur baisse passant de 120 000 à 100 000 euros. Contrairement à l'année précédente, vous ne prévoyez d'aider que 700 à 800 stagiaires au lieu de 1000 en 2007.

Pour le second point concernant la subvention à l'IFAC, je réitère les questions que ma collègue Marie-Claude Garel vous avait déjà posées à savoir la possibilité pour notre Assemblée de disposer d'un bilan d'activités de l'IFAC et l'ouverture d'une réflexion afin d'ouvrir à d'autres associations les aides départementales. Car cette association n'est pas la seule. Je pense notamment aux CEMEA et aux Francas qui agissent dans ce domaine de la formation des animateurs et qui travaillent en partenariat avec de nombreuses communes du département.

Quelle peut être la raison d'une telle discrimination.

Cela mériterait pour le moins une égalité de traitement.

Nous voterons donc contre cette seconde partie de la délibération.